

« Règlement intérieur »

Nous avons instauré un règlement intérieur très précis afin que votre séjour à Rouen dans l'un de nos appartements se passe dans les meilleures conditions.

ADMINISTRATIF

Le logement est non-fumeur. Les fumeurs devront se rendre dans la cour. Dans le cas contraire, l'intégralité de la caution sera prélevée pour payer une société qui désodorisera l'appartement.

- ▶ Les animaux ne sont pas autorisés.
- ▶ Respect du voisinage, pas de tapage nocturne après 22h.
- ▶ Respect de la loi Hadopi (internet).
- ▶ Veillez à fermer la porte du studio et les fenêtres lorsque vous sortez
- ▶ Sortir les poubelles avant le départ.
- ▶ Pensez à vider le frigo et à nettoyer et ranger la vaisselle .
- ▶ Draps de bains et de lit fournis.

ORGANISATION

Arrivée :

Le check-in (arrivée dans l'appartement) est possible à partir de 16h, mais vous pouvez arriver à l'heure que vous souhaitez (serrures numériques) et le check-out (départ de l'appartement) doit être fait au plus tard à 10h30.

Heure de Départ : Quand vous voulez avant 10h30.

FRAIS

Une caution de 250 euros est demandée et restituée après votre départ si aucun dégât n'est constaté et que l'appartement est rendu propre.

Un forfait ménage est demandé. Il correspond à une participation aux frais de ménage pour permettre à chaque locataire de bénéficier d'un logement impeccable à son arrivée.

Pour le reste, nous sommes à votre disposition durant votre séjour, n'hésitez pas à nous contacter si besoin !